

Beaurepaire, le 04 janvier 2022

Affaires générales

CONVOCATION

Madame et chère collègue, Monsieur et cher collègue,

Vous voudrez bien assister à la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Beaurepaire (salle du conseil) le :

Jeudi 13 janvier 2022 à 17h30

Ordre du jour :

1. Cession de la parcelle cadastrée AM56 (modification de la délibération du 16/12/2021)
 - 1.1. Promesse de vente Grange
 - 1.2. Promesse de vente SMB
 - 1.3. Estimation
 - 1.4. Protocole transactionnel

Un pouvoir vierge est joint à la présente convocation.

Conformément à l'article 10 de la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, **chaque conseiller municipal peut (jusqu'au 31 juillet 2022) être porteur de deux pouvoir ; le quorum étant abaissé à un tiers des membres en exercice.**

Le Maire

Yannick PAQUE

